

## INFORMATION IMPORTANTE SI VOUS REGLEZ VOS COTISATIONS PAR VIREMENT

Madame, Monsieur,

Vous recevez ci-joint la facture de vos cotisations 2025 à régler pour le 8 décembre 2025

Si vous réglez vos factures MSA par virement, nous vous informons que depuis le 09 octobre dernier, pour les virements émis et quelle que soit la banque, une vérification du bénéficiaire est réalisée entre le nom du bénéficiaire saisi lors de l'opération, et le nom qui figure sur le RIB.

Pour que votre virement soit validé, le bénéficiaire saisi doit être conforme au titulaire du compte.

Aussi, pour le paiement de vos factures MSA, vous devez indiquer dans la zone bénéficiaire  
**MSA FRANCHE COMTE**

N'oubliez pas également de bien renseigner le motif du paiement afin que votre MSA puisse identifier qui vous êtes et ce que vous payez.

Nous vous rappelons que différentes solutions s'offrent à vous pour le règlement de vos factures :

### **La mensualisation pour mieux maîtriser votre budget. Pas de mauvaise surprise !**

Si vous optez pour la mensualisation, le règlement de vos cotisations est étalé sur l'année ce qui favorise un meilleur équilibre de votre trésorerie.

### **Le prélèvement automatique aux échéances. La solution la plus confortable pour régler vos factures**

Avec le prélèvement automatique, vous n'avez plus à vous soucier des échéances de paiement.

### **Le règlement en ligne sur le site de votre MSA. Découvrez les avantages du service "Régler mes factures"**

Ce mode de paiement dématérialisé vous permet de régler rapidement et en toute sécurité vos factures de cotisations depuis votre compte Mon espace privé ou sur le site [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr).

Rendez-vous sur notre site [msa.franchecomte.msa.fr](http://msa.franchecomte.msa.fr) / Rubrique Exploitant / Paiement des cotisations /comment régler mes factures de cotisations, vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour mettre en place le moyen de paiement qui vous convient.

Votre MSA